

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 16 décembre 2019

**N°244/12/2019 : MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE VICTOR BRUN - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE DEUX SESSIONS DE STAGE INTITULE "LA NATURE EN QUESTION"**

*L'an deux mille dix-neuf, le lundi 16 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 décembre 2019.*

**Présents** : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Représentés** : 4

Mesdames, Messieurs Bernard PECOU à Jean-François GARRIGUES, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

**Absents** : 3

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Tous les deux ans, la Ville de Montauban choisit une thématique culturelle autour de laquelle les services culturels de la Ville mais aussi les associations locales ou autres services de la ville se réunissent en proposant des événements divers et variés : expositions, ateliers, spectacles, conférences etc.

Après la thématique de 2018 « Habiter la Ville, Habiter la Terre », l'année 2020 sera placée sous la thématique suivante :

**Quelle(s) culture(s) au 21<sup>e</sup> siècle ? Entre mémoire et innovation. Transmettre.**

Le Muséum s'associe avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Montauban, la Société des Sciences Naturelles de Tarn et Garonne (SSNTG), CFM radio et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Quercy-Garonne pour proposer un stage de 5 jours intitulé « La nature en questions » dont une session aura lieu pendant les vacances d'hiver du 17 au 21 février et une deuxième session pendant les vacances de printemps du 6 au 10 avril.

Ces sessions de stage, limitées à 15 enfants entre 6 et 11 ans comprendront des visites, des ateliers et des sorties animées par les partenaires du projet. L'objectif est de sensibiliser ces jeunes à l'environnement et de les faire se questionner à propos de la nature qui les entoure. Les questions qui seront posées pendant le stage feront l'objet d'une émission qui sera diffusée sur CFM suite à son enregistrement pendant le stage.

De ces sessions de stages découlera une rubrique radiophonique diffusée sur l'antenne de CFM pendant toute l'année 2020 dans laquelle des personnes ressources issues des partenaires du projet répondront aux questions des auditeurs de CFM sur le thème de la nature et de l'environnement.

Budget prévisionnel de l'opération :

Ville de Montauban..... 937 € TTC

Maison des jeunes et de la culture..... 50 € TTC

Budget prévisionnel total : ..... 980 € TTC

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre des deux sessions de stage « La nature en questions », ci-annexée.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

